

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2025

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- CFU 2024 Commune
- CFU 2024 Lotissement de la Chênaie
- Rénovation et extension salle des fêtes – Lot 4 Actualisation des prix
- Dépenses d'investissement avant le vote du budget (complément délib. 2025-01-01)
- Subvention Ça Coule de Source
- Charges du RPI
- Droit de préemption – Parcelle ZH188
- Taux de promotion
- Ouverture et tarif Pêche 2025
- Modalités de location de la petite salle des fêtes

Informations et questions diverses

- SDIS Synthèse d'activité 2024
- Information Gendarmerie - 2024
- Dates commission Voirie / commission Finances
- Divers

Convocations adressées le 24 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit février à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RENIER – BLAIN – RAIMBAULT – BEAUSSIER – VERON
– Mmes LEROUX – SALINGRE – POIRIER – CHACUN

Absents excusés : Mmes BESNIER – PRINCE – MM. LOLLIER – DALIGAULT

Secrétaire de séance : Mme SALINGRE

Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2025 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme SALINGRE Valérie est nommée secrétaire de séance.

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

CFU 2024 Commune

L'exécution du budget arrêté au 31 décembre 2024 fait apparaître pour l'année écoulée :

- En section fonctionnement

Un résultat positif de l'exercice budgétaire de 74 313,42 €. Ajouté à l'excédent antérieur reporté de 2023, le total excédentaire représente une somme de 178 005,12 €.

- En section investissement

Le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 12 800,23 €. Avec l'excédent reporté de l'année 2023 de 15 992,52 €, le total fait apparaître un excédent de 3 192,29 € hors restes à réaliser.

En dehors de la présence du Maire, et sous la présidence de M. Raimbault, le CFU du budget Commune pour l'année 2024 est adopté à l'unanimité.

CFU 2024 Lotissement de La Chênaie

Détermination du résultat d'exploitation

Le résultat de l'exercice 2024 de 21 757,19 € additionné à l'excédent antérieur reporté fait apparaître un excédent de 43 193,86 €.

- En section investissement

Le résultat de l'exercice s'élève à 24 528 € et le cumul avec le résultat de l'année précédente totalise un excédent de 54 194 €

Délibéré en l'absence du Maire, et sous la présidence de M. Raimbault, le CFU 2024 du budget Lotissement de La Chênaie est adopté à l'unanimité.

Rénovation et extension salle des fêtes – Lot 4 Actualisation des prix

L'entreprise Paumard, ayant réalisé le lot n°4 Couverture / Bardage métallique – Étanchéité, conformément à l'acte d'engagement a présenté une actualisation de ses prix.

Cette actualisation fait passer le coût du marché de 116 000 € HT à 120 928,29 € HT.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur cette actualisation de 4 928,29 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette actualisation conforme aux closes de révision des prix contenues dans le marché.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget (complément délib. 2025-01-01)

Dans la dernière délibération du 24 janvier 2025, le Conseil Municipal avait validé l'autorisation de dépenses au chapitre 21 avant le vote du budget.

Conformément aux textes applicables, le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 9 500 € supplémentaires répartis comme suit :

- 3 650 € au chapitre 21

Compte 2135 Installations générales 3 000,00 € correspondant à la pose d'anti pince doigts à l'école et à la signalétique nouvelle pour la salle des fêtes

Compte 2188 Autres immos corp. 650,00€ pour couvrir la mise en place de stores au secrétariat de la Mairie

- 5 900 € au chapitre 23

Compte 231 Immobilisations corporelles en cours, 5 900,00 € pour pouvoir acquitter l'actualisation du lot n°4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces propositions.

Subvention Ça Coule de Source

Un courriel émanant de l'association reçu ce jour même et la copie de la réponse adressée par le Maire de Port-Brillet à Ça Coule de Source questionnent le Conseil Municipal puisqu'il est question de revoir les statuts. Ces derniers ne tiendraient pas compte de la nouvelle convention approuvée par les municipalités de Port-Brillet, La Brûlatte, Olivet et Launay-Villiers et envisageraient notamment d'exclure du vote au CA les représentants des municipalités.

Le Maire précise que les subventions communales représentent 67 % des recettes de l'association ; il est exclu que les représentants des communes ne soient pas, par leurs votes, associés aux décisions de l'association.

En conséquence, et après délibération, la Commune de La Brûlatte suspend le versement de sa subvention 2025 soit 27 733,03 € à Ça Coule de Source tant que l'assurance du respect de la convention entre les communes et l'association – la représentation du nombre des élus au CA et sa participation à tout vote au CA notamment – ne sera pas donnée.

Charges du RPI 2024

Pour l'année 2024, les charges de fonctionnement dues par la Commune de La Gravelle à La Commune de La Brûlatte s'élèvent à 38 129,48 €, et celles dues par la Commune de La Brûlatte à la Commune de La Gravelle s'élèvent à 19 525,38 €.

En conséquence, le Conseil Municipal accepte, après en avoir délibéré, d'inscrire ces sommes au Budget Primitif 2025.

Droit de préemption – Parcelle ZH 188

La parcelle ZH 188 dans le lotissement du Bosquet ayant fait l'objet d'une transaction, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Taux de promotion

Conformément à l'article L1522-25 du Code Général de la Fonction Publique, il y a lieu de fixer le taux de promotion pour chaque grade. Celui de Rédacteur Territorial venant d'être créé en janvier, il y a lieu de prendre, après avis favorable du Comité Social Territorial, la délibération suivante :

Le Conseil municipal,
Vu l'article L522-27 du code général de la fonction publique,
Considérant l'avis émis par le comité social territorial le 31 janvier 2025,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

Après en avoir délibéré, décide

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (de 0 à 100)
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur Territorial	100%

Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par une nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ouverture et tarif Pêche 2025

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition du Maire :
- La pêche au plan d'eau communal sera ouverte le samedi 29 mars 2025 à compter de 8h.
- Le week-end sera réservé à la pêche à la truite moyennant le prix de la gaule à 5 € ; tarif applicable le samedi 29 et le dimanche 30 mars 2025.
- D'avril à octobre, la pêche, gratuite, sera autorisée.

Modalités de location de la petite salle des fêtes

Pour éviter les nuisances sonores de nuit, la petite salle ne sera plus louée pour les week-ends.

En conséquence, seules les réservations faites à ce jour seront honorées.

La tarification sera donc la suivante :

- location 4 h – du lundi au jeudi à partir de 15 h : 50 €
- hors période scolaire, il sera possible de louer la petite salle à la journée – du lundi au jeudi – selon la tarification suivante :

Commune	Sans chauffage : 100 €	Avec chauffage : 150 €
Hors Commune	Sans chauffage : 150 €	Avec chauffage : 200 €

Le Conseil Municipal valide ces tarifs.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Synthèse d'activité du SDIS

Cette dernière, qui est un récapitulatif de l'activité opérationnelle des pompiers sur le territoire communal, fait apparaître notamment 18 sorties sur la commune pour secours à la personne, 9 pour accidents de la circulation et 5 pour incendies.

Au total, les sorties auront généré 40 interventions en 2024 (29 en 2023).

Bilan d'activité de la gendarmerie sur la commune

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, la présence de la gendarmerie sur le territoire a fait l'objet de 55 interventions dont 7 pour violences intrafamiliales et 14 pour accidents.

La délinquance, en progression sur toute l'étendue du territoire surveillé par la COB Andouillé-Port-Brillet, doit être regardée de près.

On a noté sur la commune 6 atteintes aux biens dont 1 cambriolage et 2 vols liés aux véhicules.

Le total d'heures/gendarme est passé de 561h à 769h entre 2023 et 2024.

Divers

- Compte rendu du Conseil d'école

Le Conseil d'école du mardi 25 février 2025 qui s'est tenu à l'école de La Gravelle a permis de faire le point sur les projets des 2 écoles, sur l'effectif prévu à la rentrée de septembre 2025 (91 élèves).

Certains parents se plaignent que certains enfants ont une attitude indisciplinée dans les transports scolaires. Une note de rappel sera transmise à tous les parents d'élèves leur précisant

qu'une attitude respectueuse et disciplinée est demandé à chaque enfants. Si ces incivilités devaient se maintenir, la Mairie se réserverait, après avoir averti de façon plus précise les familles des enfants qui auraient été perturbateurs, la possibilité de priver ces enfants du transport collectif.

- Aménagement route du bois – voie communale n°5

A la demande de Cofiroute, qui fait à l'heure actuelle des travaux de réfection concernant le pont traversant cette voirie, une réunion d'information a réuni le groupe Pigeon et la Municipalité pour des travaux d'aménagement pris en charge par Cofiroute qui seraient réalisés à hauteur de ce pont pour faire ralentir les camions venant de la RD 57.

En effet, le tonnage cumulé à la vitesse contribue à l'usure accélérée de ce pont.

Cet aménagement sera présenté ultérieurement au Conseil Municipal.

- Élagage au City stade

M. Daligault n'étant pas présent, ce problème sera revu à un prochain conseil municipal.

- Prochaines dates

15 mars 2025 – Portes ouvertes des écoles du RPI 10h-12h

20 mars 2025 – Commission finances 18h en Mairie

4 avril 2025 – Conseil Municipal à 20h en Mairie – vote des budgets primitifs

5 avril 2025 – Commission voirie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme LEROUX	
M. RENIER		Mme SALINGRE	Secrétaire	Mme PRINCE	Excusée
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER	Excusée	M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER	Excusé	Mme POIRIER	
M. DALIGAULT	Excusé	M. VERON			